

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DEVE 75** Demandes d'autorisations administratives pour la réalisation de travaux dans le Jardin Botanique : réaménagement et rénovation des serres "Exposition" et "Azalée", modification du réseau de chauffage dans le jardin des Serres d'Auteuil (16e), réaménagement des pavillons 12 et 14 du Parc Floral (12e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu les articles L. 341-1, L. 341-10, L. 214-1 à 214-6 et R. 214-1 du Code de l'Environnement ;

Vu l'article R. 421-25 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que la valorisation des riches collections du Jardin Botanique de Paris implique de repenser leur présentation au public, en privilégiant une approche pédagogique et de développement durable, tout en améliorant les conditions matérielles d'exposition ;

Considérant que des travaux sont nécessaires sur plusieurs sites du Jardin Botanique, notamment pour réaménager et rénover les serres historiques "Azalée" et "Exposition" et modifier le réseau de chauffage du Jardin des Serres ainsi que pour transformer les pavillons du parc Floral en de véritables serres accueillant une collection de plantes accrobranchées et du jurassique ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de travaux dans le Jardin Botanique, pour le réaménagement et la rénovation des serres "Exposition" et "Azalée", la modification du réseau chauffage dans le jardin des Serres d'Auteuil et pour le réaménagement des deux pavillons 12 et 14 du parc Floral ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à déposer toutes demandes d'autorisations administratives, exigées par les textes en vigueur, notamment par le code de l'urbanisme (déclaration préalable, demande de permis de construire, permis de démolir ou permis d'aménager), le code de l'environnement ou le code du patrimoine, nécessaires aux travaux prévus dans le Jardin Botanique portant, d'une part, sur les serres "Azalée" et "Exposition" et sur la modification du réseau de chauffage dans le Jardin des Serres d'Auteuil (16e) et, d'autre part, sur les pavillons du Parc Floral (12e).